Le 8 juin 2019

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes,

La France répète avec constance que le développement de la colonisation israélienne des territoires occupés constitue le principal obstacle à la Paix.

Cela a été solennellement réaffirmé par le vote de la résolution 2334 du Conseil de Sécurité en décembre 2016 qui a notamment exigé *« d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est »*.

Cela l'est régulièrement par son ambassadeur à l'ONU qui a lancé un cri d'alarme en janvier dernier en disant *« Nous sommes proches du point de non-retour »* qui menace la possibilité même d'un État palestinien.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le ministre, de prendre une mesure conservatoire immédiate <u>en interdisant l'accès au marché français de tous produits et services en lien avec la colonisation israélienne qui viole le droit international.</u>

NOM	Adresse	Signature

Plateforme 44 des ONG pour la Palestine : Association France Palestine Solidarité, Pays de Loire Gaza Jérusalem, MRAP, Comité Palestine de Châteaubriant,Ligue des Droits de l'homme, CIMADE, CCFD-Terre solidaire 44, Artisans du monde-Nantes et St-Nazaire, UJFP (Union juive française pour la paix) ABJC (Ass. Bouguenais Jumelage Coopération), Les Amis d'Abu-Dis Solidarité Palestine (Rezé) CSPRN (Comité Solidarité Palestine Région nazairienne). <u>Membre observateur</u> : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture).